



Centre de loisirs et séjours :

PARTICIPATION DU CCAS DE LE GUA

Le CCAS du Gua apporte une participation financière aux familles de la commune dont les enfants de 3 à 17 ans fréquentent un centre de loisirs ou participent à un séjour (période scolaire et estivale).

Une révision a eu lieu le 19/10/2022- Délibération 12-2022.

Cette participation s'effectuera :

- directement auprès des familles
- par trimestre
- avec un plafond pour le nombre de journées d'inscription
- selon le barème ci-dessous :

	CENTRE LOISIRS			Semaine 12-17 ans	SEJOURS
	3 à 11 ans				
	Journée		1/2 journée		
Quotient familial (€)	Particip. CCAS	Plafond	Particip. CCAS	Particip. CCAS	Particip. CCAS plafond 10 j
0 à 777	8.00€	20 jours	4.00€	12.00€	10.00€
778 à 1280	8.00€	20 jours	4.00€	12.00€	10.00€
1281 à 1800	6.00€	20 jours	3.00€	12.00€	8.00€
>1801	6.00€	20 jours	3.00€	12.00€	8.00€

Modalités de remboursement :

Les familles fourniront chaque fin de trimestre (mars, juin, septembre, décembre), auprès de la mairie ou par mail à ccas@legua38.fr :

- leurs factures
- leur Quotient Familial
- un RIB, en vue du remboursement par la Trésorerie de Vif.